

AU JOUR LE JOUR



Inondation sur la rue Saint-Jacques en 1929 : vue complète de la rue Saint-Jacques depuis la rue Saint-Louis jusqu'au chemin de Saint-Jean.

À L'INTÉRIEUR



2

Un passeport pour la Nouvelle-Angleterre

4

Fruits, légumes et céréales

4

Le parc Lucie-F.-Roussel



AIDEZ LA SHLM DANS SON FINANCEMENT !

La SHLM recueille des livres neufs ou usagés en bon état afin d'organiser une activité de financement. Tous les genres de livres sont acceptés, qu'ils soient pour enfants, adolescents ou adultes.

BULLETIN DE LA SHLM | VOLUME XXVII, NUMÉRO 3, MARS 2015

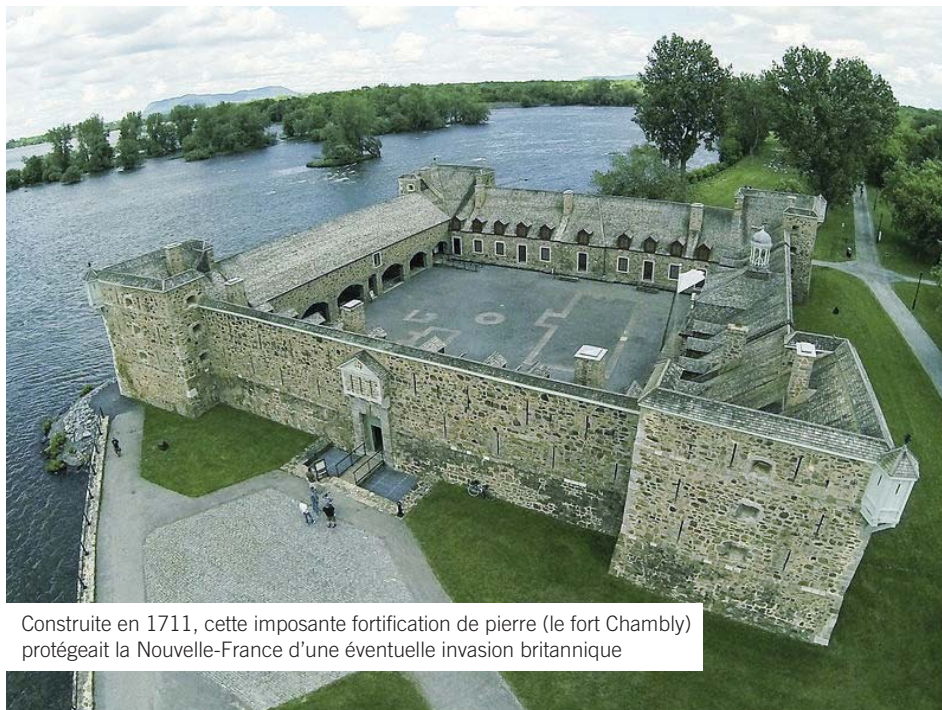
RAPPELS IMPORTANTS

L'assemblée générale annuelle des membres de la SHLM aura lieu au Théâtre du Vieux-Marché situé au 247, rue Sainte-Marie, à La Prairie, le mardi 17 mars 2015 à 19 h 30. Deux postes au conseil d'administration sont en élection cette année. Seuls les membres en règle ayant renouvelé leur cotisation pour l'année 2015 pourront assister à la réunion.

La période de renouvellement achève. En plus de vous permettre d'assister à l'assemblée générale annuelle, votre adhésion à la SHLM vous donne gratuitement accès à notre centre de recherche ainsi qu'à nos conférences régulières. Votre soutien nous permettra aussi de réaliser plusieurs projets à caractères généalogiques, historiques ou patrimoniaux conformément aux objectifs de notre mission.

Stéphane Tremblay, président de la SHLM





Construite en 1711, cette imposante fortification de pierre (le fort Chambly) protégeait la Nouvelle-France d'une éventuelle invasion britannique

UN PASSEPORT POUR LA NOUVELLE-ANGLETERRE

UNE RELATION DÉTAILLÉE ET DOCUMENTÉE D'UN VOYAGE À ALBANY EN MARS 1729

Par Jean Joly

En 1729, Charles Lemoyne, baron de Longueuil et gouverneur de la ville de Montréal et de ses dépendances, accorde à René Bourassa et à ses deux compagnons une autorisation pour se rendre en Nouvelle-Angleterre afin d'y porter des lettres. La permission est enregistrée au greffe de la ville, le 27 mars 1729.

L'équipage dispose de deux mois pour s'acquitter de sa tâche. Il peut apporter les vivres et provisions nécessaires à sa subsistance durant sa route mais rien d'autre. Il lui est interdit de faire tout commerce directement ou indirectement de même que de transporter toute pelleterie ou autre marchandise prohibée, de rapporter toute étoffe ou marchandise étrangère, tel que le stipule le règlement du roi.

LA PROCÉDURE

À cette époque, les voyages en colonies anglaises sans permis étaient illégaux. Une déclaration royale en date du 22 mai 1724 encadrait l'émission des passeports et précisait la procédure à suivre par les voyageurs autorisés.

Avant le départ, le passeport doit être visé par l'intendant de la ville et enregistré au greffe. De plus, Bourassa doit procéder à la déclaration écrite de la quantité des effets et provisions apportés et la faire vérifier par les juges de la ville qui de plus feront une inspection de l'équipage et en dresseront un procès-verbal.

L'équipage doit passer par le fort Chambly et présenter le passeport, ainsi que la déclaration faite au greffe et le procès-verbal dressé par les juges, au commandant ou, en son absence, à l'officier responsable. Le commandant vérifie le tout et appose son certificat au bas du passeport. La même procédure s'applique à l'aller comme au retour.

À son retour à Montréal, Bourassa devra non seulement présenter son passeport visé par le commandant du fort Chambly, sa déclaration faite au greffe et le procès-verbal dressé par les juges, mais de plus, fournir aux juges de la ville le nom des sujets français rencontrés par l'équipage lors de l'aller, du retour et du séjour à destination.

L'ÉQUIPAGE DE BOURASSA

Le passeport émis à René Bourassa mentionne les noms des deux compagnons, à savoir, L'Ange Lafontaine (L'Ange Guérin dit Lafontaine) et Baptiste Leber. Ce dernier se nomme plutôt François Leber, car il est correctement identifié dans la déclaration de Bourassa au greffier de Montréal, au retour de l'expédition.

D'ailleurs, il n'existe pas de Baptiste Leber dans la région en âge d'accomplir pareil voyage à cette époque. Les trois membres de l'équipage sont de Laprairie. René Bourassa, âgé d'environ 40 ans, est le fils de François Bourassa et de Marie Leber, qui est aussi la tante de son compagnon François Leber, âgé de 22 ans. Bourassa et Leber sont donc cousins. Lafontaine, 28 ans, est un ami de Leber et son futur beau-frère. Enfin le jeune Leber est le fils de nul autre que François Leber, le capitaine de milice de Laprairie.

Bourassa, le chef d'équipe, connaissait bien le chemin de Laprairie à Orange parce qu'il pratiquait déjà le commerce illicite des fourrures avec ce comptoir de traite. D'ailleurs, il avait déjà été arrêté à ce sujet en 1722 et condamné à payer une amende de 500 livres.

Pour leur part, Leber et Lafontaine avaient déjà accompli le trajet vers Orange en janvier de la même année, en compagnie de Joseph Saleur, bourgeois de Québec et voyageur, à la suite d'une permission accordée par le gouverneur Charles de Beauharnois.

Les trois membres de l'équipage connaissaient bien le trajet parce qu'ils n'en étaient pas à leur première excursion à Orange. Ils avaient aussi de bonnes références : des liens de parenté avec le capitaine de milice de Laprairie.

LE DÉROULEMENT DU VOYAGE

Le passeport, enregistré au greffe le 27 mars 1729, accorde 2 mois à l'équipe pour accomplir sa mission. Bourassa effectue sa déclaration par écrit le 28 et le départ a lieu le lendemain 29 mars, à Montréal. Le 31 mars, Pierre Raimbault, lieutenant général de police, de passage à Laprairie pour une enquête, procède à l'inspection du matériel chargé sur trois traînes de clisses. La vérification est faite à La Fourche chez le capitaine de milice de la côte, François Leber. Rappelons que ce dernier est l'oncle de René Bourassa, le père de François Leber et le futur beau-père de L'Ange Guérin dit Lafontaine. Nous sommes presque en famille !

Le commandant du fort Chambly exerce son contrôle le 1^{er} avril.

La destination des lettres, non mentionnée dans le passeport, est en réalité Orange, dans la province de New-York. La ville est citée par Bourassa dans sa déclaration au retour. Le passeport ni aucun autre document connexe ne mentionnent l'objet des lettres, ni le destinataire.

LES VIVRES ET LE MATÉRIEL DE L'ÉQUIPAGE

Dans sa déclaration au greffe, Bourassa énumère les vivres et le matériel qu'il transporte avec son équipe.

Les vivres : 62 livres $\frac{3}{4}$ de biscuits, 31 livres $\frac{1}{4}$ de lard, $\frac{1}{2}$ minot de pois, 6 pots et roquilles d'eau-de-vie, 1 quartier de veau, 4 livres de gomme, 1 paquet de racines, 3 pieds de tabac à fumer.

Le matériel : 9 pierres à fusil, 2 batte-feu, 1 tire-bourre, 1 fourreau de fusil, 8 balles, 3 paires de **raquettes**, 3 **traînes de clisses**, 1 prélat, 30 brasses de lignes de banc, 2 livres $\frac{1}{2}$ de peaux de chevreuil pour faire des souliers.



Le poste de traite fortifié, situé à l'intérieur de la ville aussi fortifiée, s'appelait à l'origine Fort Orange (1624). Il était alors situé tout au bord du fleuve Hudson (rectangle). Les Français continuèrent à nommer Fort Orange la ville d'Albany elle-même.

La description des vivres donne une bonne idée du menu des voyageurs ; il faut ici comprendre par « paquet de racines » certains légumes provenant d'un potager.

Il est à noter que, parmi le matériel, on trouve des traînes de clisses, c'est-à-dire des traînes faites de minces lamelles de bois et servant à tirer le matériel sur la neige en **marchant en raquettes**. Les batte-feu sont des allume-feu rudimentaires. Le tire-bourre est un appareil de métal qui, placé au bout d'une baguette, sert à dégager la bourre du canon du fusil, ou encore à le nettoyer, ou à retirer une balle. Le prélat est une toile imperméabilisée utilisée pour recouvrir le matériel. Les lignes de banc sont des cordes ou cordages pour attacher l'équipement ou les marchandises.

Les peaux de chevreuil servent à confectionner des souliers adaptés aux raquettes, au fur et à mesure des besoins. Cette mention dans la déclaration écrite de Bourassa vise à préciser l'usage prévu des peaux, sachant bien que le passeport accordé prohibait tout commerce de pelleteries.

Le 7 mai, le commandant du fort Chambly exerce le contrôle prescrit au retour des voyageurs. Le voyage aller et retour de Chambly à Orange, du 1^{er} avril au 7 mai, a donc duré 37 jours, soit 5 semaines et 2 jours.

Enfin le 11 mai, Bourassa fait sa déclaration au greffe de Montréal et termine sa mission. Les trois déclarent avoir vu à Orange un français qui y aurait conduit Mlle Rolings, l'automne précédent. Madame Rolings était une Anglaise qui s'était enfuie à Orange avec l'aide d'un Français, Étienne Laporte, accusé de voyage illégal en Nouvelle-Angleterre.

Comme toute histoire qui finit bien, le voyage de Bourassa, Leber et Lafontaine se termine par un mariage, celui de L'ange Guérin dit Lafontaine avec Marie-Anne Leber, la sœur de son compagnon François, le 15 mai 1729, soit 4 jours après le retour d'Orange. Et ils eurent 15 enfants...

Note: L'orthographe de Laprairie est celle rencontrée dans le document et celle en usage à l'époque.

Sources

Archives nationales du Canada, C15885
Centre d'archives de Montréal de BAnQ, Fonds juridiction royale de Montréal, Dossier 1, Document 3557
Centre d'archives de Montréal de BAnQ, Fonds juridiction royale de Montréal, Dossier 1, Document 3519
Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, <http://www.cnrtl.fr/definition/>
Déclaration du Roi au sujet des Voyages qui se font de Canada en la Nouvelle-Angleterre, du 22e mai 1724, in Ordonnances royaux, déclarations et Arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada, Québec 1854.
Dictionnaire généalogique du Québec ancien, des origines à 1765, Bertrand Desjardins, PRDH, Gaëtan Morin éditeur, version 2002
Dictionnaire biographique du Canada, <http://www.biographi.ca/fr/>
History of the County of Albany, 1609-1886, New-York, 1886
Parc Canada www.pc.gc.ca, Lieux historiques nationaux
Voyage du Sr Franquet de Québec aux trois rivières....., Canada 1752



Le parc Lucie-F.-Roussel

Le dimanche 15 février dernier, une cinquantaine d'invités ont bravé un vent glacial pour assister au dévoilement officiel de trois panneaux officialisant le changement de nom du parc de la Place-de-la-Famille pour celui de parc Lucie-F.-Roussel. On se souviendra que madame Roussel, qui fut la première femme à être élue à la mairie de La Prairie, est décédée prématurément en juillet 2014. Sensible aux besoins des jeunes familles,

alors qu'elle était conseillère municipale, madame Roussel avait investi beaucoup d'énergie dans le projet de construction du parc de la Place-de-la-Famille. Il était donc tout à fait de circonstance de lui rendre hommage en donnant son nom à ce parc.



Fruits, légumes et céréales

Depuis la construction en 1862 du marché couvert situé à l'angle des rues Saint-Georges et Sainte-Marie, l'espace commercial situé au rez-de-chaussée avait toujours été réservé exclusivement aux étals des bouchers. Les cultivateurs de La Prairie qui désiraient vendre leurs produits n'avaient d'autres choix que de circuler dans les rues du village ou encore de se rendre au Marché Bonsecours, ou encore au Marché Atwater.

En septembre 1929, une requête présentée au conseil municipal par M. Joseph Jubinville et signée par environ deux cents intéressés se lit comme suit :

« Un grand nombre de citoyens de Laprairie demandent l'abolition de la taxe imposée aux cultivateurs de cette paroisse pour la vente de leurs produits en cette ville passant dans nos rues.

Cette abolition favoriserait l'acheteur, car les cultivateurs n'ayant rien à payer viendraient en plus grand nombre et vendraient à meilleur compte.

Il serait fort avantageux que les cultivateurs aient une place au Marché [le marché couvert], où ils pourraient à certains jours de la semaine venir vendre leurs marchandises comme cela se pratique partout ailleurs. »

La réponse du conseil municipal fut plutôt laconique : à partir du 1^{er} novembre 1929, la taxe pour la vente de légumes, de céréales et de fruits dans les rues sera de 2,00 \$ pour une période de six mois. Il faudra attendre l'ouverture du Marché des maraîchers sur le chemin de Saint-Jean durant la décennie 1970 pour que les cultivateurs aient accès à un point de vente à La Prairie.



AU JOUR LE JOUR

Éditeur

Société d'histoire de
La Prairie-de-la-Magdeleine

Dépôt légal 2002

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1499-7312

COLLABORATEURS :

Coordination

Johanne Doyle

Rédaction

Gaétan Bourdages
Jean Joly
Stéphane Tremblay

Révision linguistique

Stéphanie Guérin

Design graphique

François-B. Tremblay
www.bonmelon.com

Impression

SHLM

Siège social

249, rue Sainte-Marie
La Prairie (Québec), J5R 1G1

Téléphone

450 659-1393

Courriel

info@shlm.info

Site Web

www.shlm.info

Les auteurs assument l'entière
responsabilité de leurs articles.